



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 8 décembre 2023

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Régis LEBIGRE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Pierre DONADEY à Monsieur Jean THAON, Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 23-30 - Budget primitif 2024 - Budget principal

Le projet de budget primitif 2024 que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen est établi selon les orientations budgétaires adoptées lors de la séance du conseil d'administration du 2 novembre 2023.

Ce budget primitif :

- doit composer avec un contexte conjoncturel et économique contraint ;
- poursuit l'optimisation des dépenses liées aux charges de personnel tout en permettant le renforcement des effectifs affectés dans les centre d'incendie et de secours ;
- maintient l'effort sur le programme d'investissement.

Deux impératifs majeurs ont été respectés :

A- Assurer l'équilibre financier

Le projet de budget primitif total 2024 s'établit à 197 790 500 €. Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	27 516 000 €	27 516 000 €
Fonctionnement	170 274 500 €	170 274 500 €
Total BP :	197 790 500 €	197 790 500 €

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées des contributions du Département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) inscrites au chapitre 74 pour un montant de 159,6 M€.

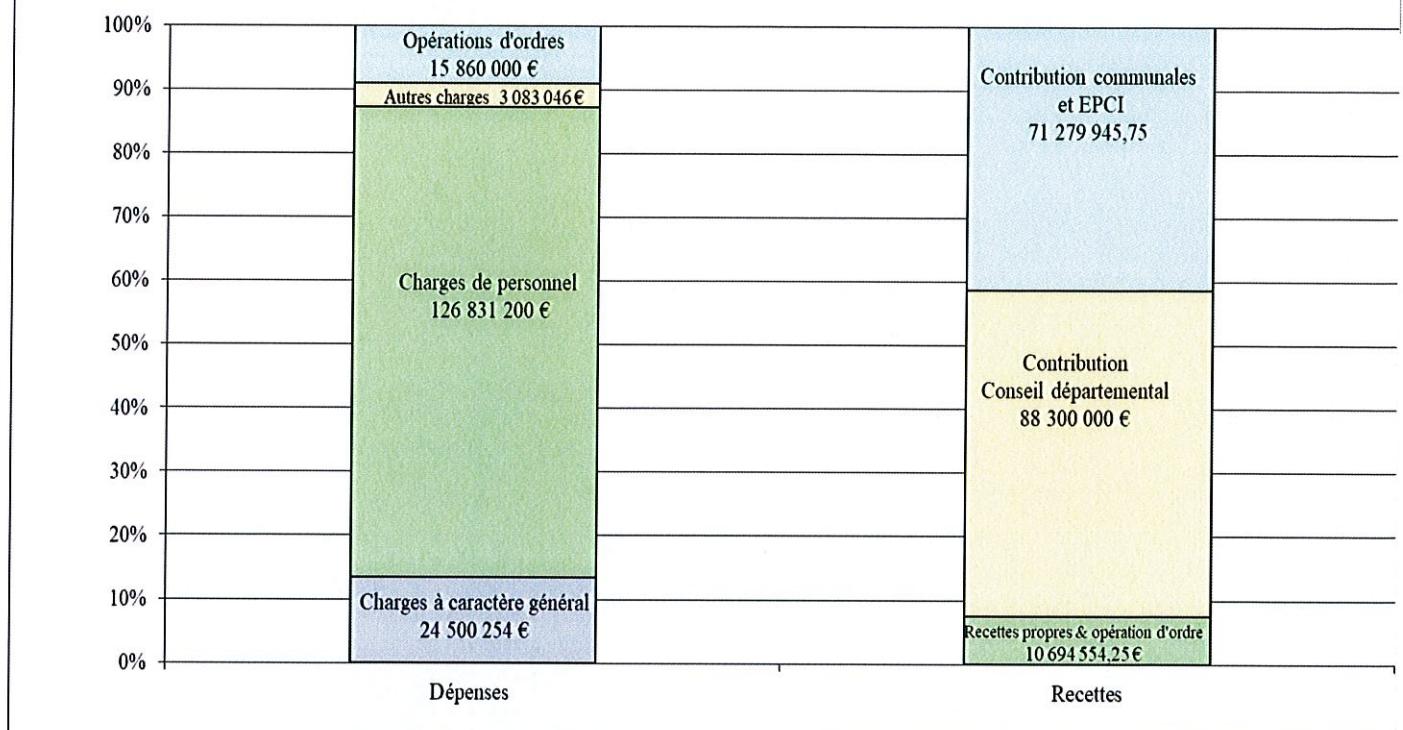
Je vous rappelle que le besoin de financement exprimé par le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS 06) auprès du conseil départemental s'élève à 88,3 M€.

La hausse du budget de fonctionnement 2024 résulte essentiellement :

- de la mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat qui s'imposent à l'établissement ;
- de la volonté de maintenir les effectifs opérationnels à un niveau permettant une réponse optimale sur l'ensemble du territoire Maralpin ;
- de facteurs conjoncturels économiques tels que le niveau persistant de l'inflation à plus de 5 % en 2023 ou la forte augmentation du coût des énergies (carburant, électricité et gaz).

L'équilibre du BP 2024 implique en conséquence une augmentation de la contribution du Département ainsi que celles des communes et des EPCI.

Budget fonctionnement 2024



Le budget primitif 2024 du SDIS 06 est marqué par une hausse des dépenses de fonctionnement fixées à 170,27 M€.

L'analyse par chapitre globalisé des dépenses de fonctionnement permet de souligner le poids que représente le chapitre globalisé 012 « charges de personnel et frais assimilés » (près de 74,49 %) par rapport au budget total de dépenses de fonctionnement.

Ces charges de personnel (126,83 M€) comprennent les dépenses de personnel permanent ainsi que les indemnités devant être versées aux sapeurs-pompiers volontaires ci-après détaillées.

S'agissant des dépenses de personnel, elles sont impactées par des décisions gouvernementales s'imposant à l'établissement :

- l'augmentation d'1,5% du point d'indice des fonctionnaires à compter du 1^{er} juillet 2023 et l'attribution de points majorés pour les indices bruts 367 à 418 (décret 2023-519 du 28 juin 2023) (+1,4 M€) ;
- l'attribution de 5 points majorés supplémentaires à l'ensemble des fonctionnaires à compter du 1^{er} juillet 2024 (+0,9 M€) ;
- l'augmentation des taux de cotisation patronale des retraites - CNRACL (+0,5 M€) ;
- la revalorisation de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance – NPFR (+0,3 M€)

Aux fins d'absorber ces contraintes nouvelles, l'établissement se doit donc de poursuivre sa maîtrise des dépenses de personnel par une gestion finement optimisée des remplacements faisant suite aux départs en retraite.

S'agissant des dépenses relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV), qui œuvrent aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) aux missions de l'établissement, il s'agit :

- de maintenir les mesures permettant l'atteinte des effectifs de garde, notamment le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pour répondre aux sollicitations opérationnelles accrues

pendant la période estivale ou le renforcement pérenne des effectifs SPV pour améliorer la couverture et le maillage territorial du département ;

- de prévoir les indemnités liées aux actions de formation (formateurs et stagiaires SPV) et aux activités opérationnelles (interventions, renforts de gardes urbaines, mobilisations préventives dans le cadre de la campagne feux de forêts, gardes médicales/opérationnelles des personnels SPV de la sous-direction Santé).

Les crédits prévus au BP 2024 pour ces indemnités sont de l'ordre 18,40 M€ dont 1,61 M€ pour les actions de formation.

Les dépenses liées aux activités opérationnelles (16,79 M€), nous obligent à rappeler que selon leurs intensités, il conviendra, s'il y a lieu, de réajuster le niveau de ces crédits lors d'une prochaine étape budgétaire.

Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à 24,50 M€, avec une augmentation s'expliquant notamment par la tendance inflationniste de plus de 5 % en 2023 qui impacte directement le coût des matières premières et des énergies ainsi que par la hausse du coût des assurances.

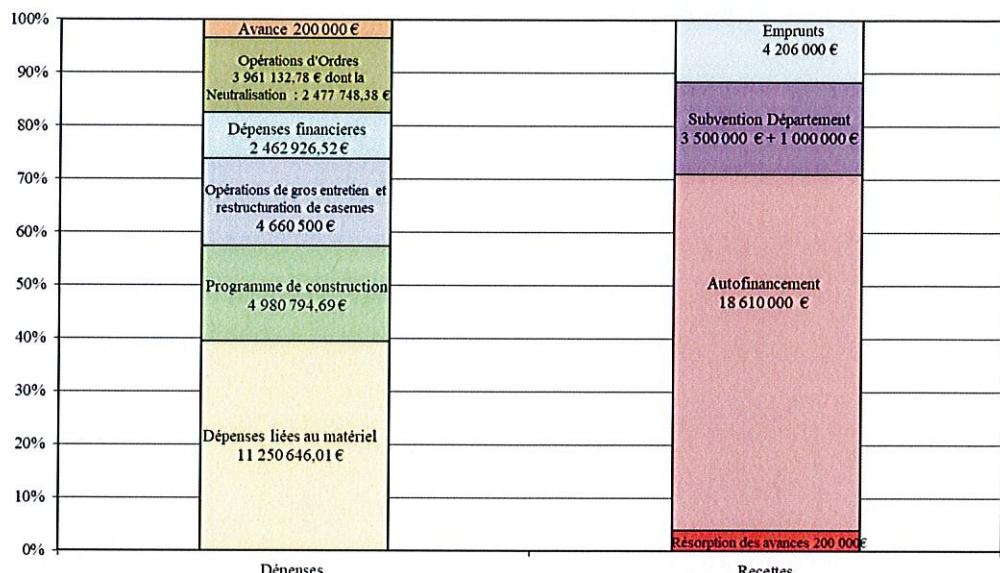
Au titre de la dotation aux amortissements, il vous est proposé d'appliquer le dispositif spécifique visant à neutraliser budgétairement la charge de l'amortissement des bâtiments publics à hauteur de 2,48 M€ tel que le prévoit l'instruction budgétaire et comptable M57.

B- Intensifier l'effort d'investissement

La section d'investissement finançant les biens mobiliers et les opérations bâimentaires issus du programme 2024 représente 27,52 M€. Ce montant souligne la volonté de l'établissement de poursuivre son effort dans ce domaine.

Elle est notamment financée par la dotation aux amortissements (15,80 M€), le FCTVA (2,4 M€), le recours à l'emprunt (4,2 M€) ainsi que par une subvention d'équipement du Département de (3,5 M€), complétée par une subvention exceptionnelle d'1 M€ dédiée au renouvellement des moyens nautiques affectés aux communes de Nice et Cannes.

Budget investissement 2024



Le programme d'équipement prévisionnel 2024 s'élèvera à 20,89 M€ et doit permettre de poursuivre, malgré la situation conjoncturelle actuelle, les actions entreprises dans le cadre :

- de la politique bâimentaire du SDIS 06 ;
- de la modernisation et la rationalisation du parc des véhicules d'incendie et de secours.

S'agissant de la politique bâimentaire du SDIS 06, les opérations de construction et de restructuration sont menées en cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et traduisent une volonté d'intégration systématique des problématiques de développement durable.

Les centres d'incendie et de secours constituent l'outil quotidien des sapeurs-pompiers. Ils doivent garantir à l'ensemble des agents des conditions de travail optimales et permettre d'optimiser la réponse opérationnelle par une consolidation du maillage territorial.

Dans le cadre du programme immobilier 2022-2026, 4,98 M€ seront consacrés cette année à la continuité des projets de réhabilitation ou de construction. Pas moins de 11 casernes seront ainsi concernées en 2024 par cet ambitieux programme :

- les constructions des CIS de Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Pégomas et Guillaumes, Carros,
- les restructurations des CIS Castagniers, Vence, Isola et Cannes Pastour ;
- la réalisation de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin et le renforcement sismique du CIS Nice-Magnan.

Quant aux opérations de gros entretien et mises aux normes, l'accent sera notamment mis sur les plans pluriannuels d'équipements suivants (4,66 M€) :

- le plan de sécurisation des sites du SDIS 06, conduit dans le cadre d'un groupe de travail en partenariat avec les partenaires sociaux, pour environ 0,38 M€ ;
- le plan de prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques prévoyant la mise en œuvre de structures adaptées dont les priorités seront fixées conjointement avec la sous-direction territoriale (SDT), pour près de 0,38 M€ ;
- des travaux d'amélioration dans des centres de première intervention (CPI) notamment à Peille, Saint-Auban, Contes, Cabris, Andon, Le Tignet, Eze et Breil-sur-Roya sont par ailleurs prévus ;
- des travaux de remise en état dans des centres d'incendie et de secours notamment à Antibes, Cagnes-sur-Mer, Cannes-la-Bocca, Grasse, Nice Magnan, Nice Bon voyage, Nice Fodéré, et Menton sont également programmés ;
- des travaux de mise à niveau des installations de climatisation, de ventilation et de chauffage (CVC) des sites du SDIS 06 pour près de 0,50 M€ ;
- des travaux de restructuration du plateau technique départemental de Saint-Vallier pour 0,30 M€ ;

Constituants majeurs du programme d'équipement de l'établissement, les matériels opérationnels et de support constituent un maillon essentiel dans la réalisation des missions quotidiennes. Ils sont estimés pour 2024 à 11,25 M€, dont 5,29 M€ prévus pour le matériel roulant d'incendie et de secours.

Les autorisations de programme (AP) du plan pluriannuel 2022/2026 d'acquisition de matériels roulants portent essentiellement sur le renouvellement des véhicules d'incendie et de secours les plus sollicités. Il est également à noter la nécessaire et permanente adaptation des commandes aux cadences des chaînes de production des constructeurs, elles-mêmes impactées par la pénurie des matières premières et des composants.

Le détail prévisionnel 2024 est réparti comme suit :

Véhicules	Quantités	Observations
VSAV (<i>véhicule de secours et d'assistance aux victimes</i>)	7	Poursuite du plan d'équipement
VLM (<i>Véhicule de liaison médical</i>)	1	Poursuite du plan d'équipement
VLI (<i>Véhicule de liaison infirmier</i>)	1	Poursuite du plan d'équipement
VL électrique (<i>Véhicule de liaison</i>)	3	Poursuite du plan d'équipement
VSRM équipement (<i>Véhicule secours routier moyen</i>)	1	Poursuite du plan d'équipement
FPTL (<i>Fourgon pompe tonne léger</i>)	3	Poursuite du plan d'équipement
Bateau Pompe	2	Remplacement des bateaux basés à Nice et Cannes (« cdt Croizet » et « Brutus »)
VLTT (<i>Véhicule de liaison tout-terrain</i>)	5	Poursuite du plan d'équipement
VLHR (<i>Véhicule liaison hors-route</i>)	7	Poursuite du plan d'équipement
VTU 2 Type Kangoo (<i>Véhicule tout usage</i>)	10	Poursuite du plan d'équipement
VL (<i>Véhicule léger</i>)	3	Poursuite du plan d'équipement
VTP 9 places (<i>Véhicules transport de personnel</i>)	1	Poursuite du plan d'équipement
VTU 1 (<i>Véhicule tout usage</i>)	1	Poursuite du plan d'équipement
Equipement VLTU (<i>Véhicule liaison tout-usage</i>)	25	Poursuite du plan d'équipement
VRCH - VRAD (<i>Véhicule risque chimique radiologique</i>)	1	Poursuite du plan d'équipement
SCOOTER 125 cm3	1	Renouvellement du parc
CCFM (<i>Camion-citerne feux moyen</i>)	1	Poursuite du plan d'équipement Fond d'investissement Région Sud
Porte Berce (différents tonnages)	4	Renouvellement du parc pour optimisation des conditions de sécurité

Les dépenses d'équipement sont détaillées dans le rapport du programme d'équipement qui vous a été soumis par ailleurs.

Parmi les dépenses d'investissement, s'ajoutent au programme d'équipement :

- les dépenses obligatoires constituées notamment par les reprises des amortissements des subventions (1,25 M€), le remboursement du capital des emprunts (1,50 M€) et la résorption des avances versées (0,2 M€) ;
- la neutralisation des amortissements (2,47 M€) ;
- la subvention NexSis vouée à être versée à l'agence du numérique de la sécurité civile (0,95 M€).

Un montant de 0,2 M€ est par ailleurs prévu titre du paiement des avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles ou corporelles dans le cadre de l'application du code des marchés publics et de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le document budgétaire, présenté ci-après, en annexe, fait apparaître :

- les inscriptions en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.
- les autorisations de programme et crédits de paiement. Il est à noter l'absence d'antériorité à l'exercice 2024 du fait de la mise en œuvre combinée du nouveau module logiciel de suivi et de la nomenclature comptable M57.

Je vous propose d'approuver le présent budget primitif 2024 du budget principal d'un montant total de 197 790 500 € soit 170 274 500 € en section de fonctionnement et 27 516 000 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le présent budget primitif 2024 du budget principal d'un montant total de 197 790 500 € soit 170 274 500 € en section de fonctionnement et 27 516 000 € en section d'investissement selon le niveau de vote suivant :

- niveau du chapitre globalisé pour la section de fonctionnement,
- niveau du chapitre pour la section d'investissement.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY

**FICHE SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES
BUDGET PRINCIPAL**

Références :

- article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;
- article R. 1424-32-1 et D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales.

L'article D. 3312-12 du code général des collectivités territoriales, applicable aux services départementaux d'incendie et de secours, énonce les informations qui doivent figurer dans le rapport d'orientation budgétaire, objet de la présente annexe. L'élaboration des orientations budgétaires pour 2024 a été conduite en prenant en compte des différents éléments qui impactent le coût du service :

- la nécessité de maintenir une réponse opérationnelle de qualité adaptée aux risques du département,
- la volonté de maintenir un renouvellement conséquent du matériel d'incendie et de secours avec des investissements importants dans ce domaine,
- la poursuite du programme de constructions et de réhabilitations des casernes de sapeurs-pompiers dans le département,
- la revalorisation d'1,5% du point d'indice à compter du 1er juillet 2023 et l'attribution de points majorés pour les indices bruts 367 à 418 (décret 2023-519 du 28 juin 2023),
- l'attribution de 5 point majorés supplémentaires à l'ensemble des fonctionnaires à compter du 1er juillet 2024,
- L'augmentation des taux de cotisation patronale des retraites (CNRACL) ;
- la revalorisation réglementaire des indemnités SPV,
- l'augmentation des charges à caractère général (contexte inflationniste qui impacte directement le coût des matières premières, des énergies et des pièces détachées),

Evolution de l'activité opérationnelle (tous types d'interventions) mensuelle et cumulée

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	
2022	mensuelle	9 428	7 995	8 836	8 576	9 426	10 442	11 336	9 647	8 205	8 171	7 905	8 937
	cumulée	9 428	17 423	26 259	34 835	44 261	64 703	66 039	75 686	83 891	92 062	99 967	108 904
2023	mensuelle	8 388	7 362	8 033	7 431	8 417	9 122	10 033	9 582	8 628	8 507	4 723	
	cumulée	8 388	15 750	23 783	31 214	39 631	48 753	58 786	68 368	76 996	85 503	90 226	

Evolution mensuelle et cumulée du Nb de départs 'agents'

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2022	SPV	16 618	14 444	15 636	15 076	15 849	18 989	23 122	20 281	14 378	13 864	13 022
	SPP	18 220	15 019	17 923	16 219	18 697	19 916	18 760	15 821	15 947	16 016	15 851
	Tot mensuel	34 838	29 463	33 559	31 295	34 546	38 905	41 882	36 102	30 325	29 880	28 873
	Cumulé SPV	16 618	31 062	46 698	61 774	77 623	96 612	119 734	140 015	154 393	168 257	181 279
	Cumulé SPP	18 220	33 239	51 162	67 381	86 078	105 994	124 754	140 575	156 522	172 538	188 389
	Cumulé SPV+SPP	34 838	64 301	97 860	129 155	163 701	202 606	244 488	280 590	310 915	340 795	369 668
2023	SPV	14 605	13 615	14 475	14 093	14 707	16 286	20 760	19 986	15 119	15 930	8 668
	SPP	16 676	13 811	15 942	15 090	16 256	17 345	17 425	16 236	16 352	16 314	9 035
	Tot mensuel	31 281	27 426	30 417	29 183	30 963	33 631	38 185	36 222	31 471	32 244	17 703
	Cumulé SPV	14 605	28 220	42 695	56 788	71 495	87 781	108 541	128 527	143 646	159 576	168 244
	Cumulé SPP	16 676	30 487	46 429	61 519	77 775	95 120	112 545	128 781	145 133	161 447	170 482
	Cumulé SPV+SPP	31 281	58 707	89 124	118 307	149 270	182 901	221 086	257 308	288 779	321 023	338 726

1. Comparaison ressources et charges Budget 2023 / BP 2024

FONCTIONNEMENT		BUDGET 2023 - DM1 Délibération n° 23-20 du 02/11/2023	BP 2024
Dépenses		166,92	170,27
Réelles			
011 Charges à caractère général		151,88	154,41
012 Charges de personnel		25,54	24,50
65 Autres charges		124,25	126,83
66 Charges financières		1,43	2,47
67 Charges exceptionnelles		0,54	0,60
68 Provisions		0,05	0,01
022 Dépenses imprévues		0,00	0,00
Ordre			
042 Opérations d'ordre		0,08	0,00
Dotation aux amortissements		15,04	15,86
Opérations des sorties de biens		15,04	15,86
Opérations des sorties de biens		14,91	15,80
Opérations des sorties de biens		0,13	0,06
Recettes		166,92	170,27
Réelles			
74 Contributions et participations		162,05	166,51
Contributions des communes		153,89	159,58
Contribution du département		68,39	71,28
Contribution du département		85,50	88,30
Recettes propres		8,16	6,93
Ordre			
042 Opérations d'ordre		3,69	3,76
Opération des sorties de biens		3,69	3,76
Neutralisation des amortissements		0,03	0,03
Quote-part des subventions d'investissement		2,68	2,48
Quote-part des subventions d'investissement		0,98	1,25
Excédent		1,19	0,00

INVESTISSEMENT	BUDGET 2023 - DMI Délibération n° 23-20 du 02/11/2023	BP 2024
Dépenses	32,81	27,52
Réelles	28,92	23,56
20 - 21 - 23 Programme équipement	26,19 ¹	20,89 ²
16 Emprunt	1,44	1,51
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,01
020 Dépenses imprévues	0,18	0,00
238 Avances forfaitaires	0,20	0,2
204 Subventions d'équipement versées	0,91	0,95
Ordre	3,89	3,96
040 Opérations d'ordre	3,69	3,76
Opérations des sorties de biens	0,03	0,03
Neutralisation des amortissements	2,68	2,48
Quote-part des subventions d'investissement	0,98	1,25
041 Opération patrimoniale	0,20	0,20
D001 Solde d'exécution	0,00	0,00
Recettes	32,81	27,52
Réelles	7,33	11,46
23 Résorption avance forfaitaire	0,00	0,00
10 Dotation (FC TVA)	2,17	2,40
10 Dons et legs en capital	0,00	0,00
13 Subvention d'investissement	5,11	4,80
024 Produits de cessions d'immobilisations	0,05	0,05
16 Emprunts	0,00	4,21
Ordre	15,24	16,06
040 Opérations d'ordre	15,04	15,86
Amortissement	14,91	15,80
Opérations des sorties de biens	0,13	0,06
041 Opération patrimoniale	0,20	0,20
R001 Solde d'exécution	10,24	0,00
1068 Excédent de fonctionnement	0,00	0,00

¹ dont 4,23 M€ au titre de la politique batimentaire

² dont 4,98 M€ au titre de la politique batimentaire

2. Montant des budgets consolidés votés et prévus

Compte Administratif 2022 Budget principal en € Délib 23-4 du 15/06/2023		BUDGET 2023 Budget principal en € Délib n° 23-20 du 02/11/2023 - DMI		BP 2024 Budget principal en €		
BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	159 148 381	160 337 276	166 925 099	166 925 099	170 274 500	170 274 500
Section d'investissement	18 882 733	29 127 560	32 813 893	32 813 893	27 516 000	27 516 000
TOTAL CUMULE	178 031 114	189 464 836	199 738 992	199 738 992	197 790 500	197 790 500

Compte Administratif 2022 Budget annexe en € Délib 23-5 du 15/06/2023		BUDGET 2023 Budget principal en € Délib n° 23-21 du 02/11/2023 - DMI		BP 2024 Budget principal en €		
BUDGET ANNEXE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	760 047	858 228	916 626	916 626	793 830	793 830
Section d'investissement	61 234	139 952	126 656	126 656	49 000	49 000
TOTAL CUMULE	821 281	998 180	1 043 282	1 043 282	842 830	842 830

Compte Administratif 2022		BUDGET 2023 après vote DMI en €		BP 2024 en €		
CONSOLIDATION BUDGET PRINCIPAL et ANNEXE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	159 908 428	161 195 504	167 841 725	167 841 725	171 068 330	171 068 330
Section d'investissement	18 943 967	29 267 512	32 940 549	32 940 549	27 565 000	27 565 000
TOTAL CUMULE	178 852 395	190 463 016	200 782 274	200 782 274	198 633 330	198 633 330

3. Crédits d'investissement pluriannuels

Pour les opérations d'investissement importantes ayant un caractère pluriannuel, le SDIS 06 a mis en place des « autorisations de programme et crédits de paiement » (AP/CP). Ces autorisations lui permettent d'engager une opération dans son intégralité, en inscrivant uniquement au budget les dépenses susceptibles d'être réglées dans l'année d'exécution.

Deux domaines sont concernés par des AP/CP :

- les opérations de construction et de restructuration des centres d'incendie et de secours.
- le plan pluriannuel 2022-2026 d'acquisition de matériels roulants et engins de secours.

Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse des autorisations et crédits de paiement ouverts :

AP/AE CONSTRUCTIONS	AP	CP Antérieurs	CP 2024	Reste à financer
CIS Saint Martin Vesubie	5 200 000,00	835 696,00	550 000,00	3 814 304,00
CIS Cannes Pastour	7 500 000,00	530 000,00	840 000,00	6 130 000,00
CIS Castagniers	4 000 000,00	464 265,58	310 000,00	3 225 734,42
CIS Isola	2 400 000,00	252 821,00	160 000,00	1 987 179,00
CIS Pegomas	4 000 000,00	430 000,00	278 000,00	3 292 000,00
CIS Saint Sauveur / Tinée	4 000 000,00	200 000,00	350 000,00	3 450 000,00
CIS Guillaumes	4 000 000,00	380 000,00	320 000,00	3 300 000,00
CIS Vence	4 800 000,00	220 000,00	430 000,00	4 150 000,00
CIS Carros	4 800 000,00	150 000,00	430 000,00	4 220 000,00
<i>Renforcement sismique</i>				
CIS Nice-Magnan	3 500 000,00	200 000,00	300 000,00	3 000 000,00
<i>Antenne de secours</i>				
Roquebrune-Cap-Martin	2 200 000,00	747 205,31	1 012 794,69	440 000,00
Total AP/AE	46 400 000,00	4 409 987,89	4 980 794,69	37 009 217,42

AP ACQUISITION MATERIELS ROULANT		AP	CP 2022		CP 2023		CP 2024		CP 2025		CP 2026	
			Qté	Objet	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant	Qté	Montant
56	VSAV		5 439 373,24	0	0,00		23	2 253 948,21	7	748 382,03	13	1 200 514,00
2	VSAV 4x4		215 883,92	2	215 883,92		0	0,00	0	0,00	0	0,00
1	VSAV Petit gabarit électrique		86 000,00	0	0,00		1	86 000,00	0	0,00	0	0,00
5	FPT		1 504 563,04	1	293 204,02 *		1	293 204,02	0	0,00	2	603 015,00
6	FPTL		1 532 621,71	2	489 137,71		0	0,00	3	784 617,00	0	238 867,00
14	CCFM		4 166 366,99	6	1 692 063,00 *		4	1 224 523,00	0	0,00	2	615 653,33
11	VTU 1		337 363,00	0	0,00		0	0,00	1	26 810,00	5	152 982,00
83	VTU 2		1 762 728,80	0	0,00		25	745 893,80	10	168 650,00	25	433 993,00
3	VTP		108 210,00	0	0,00		0	0,00	1	35 009,00	1	36 060,00
25	VLIT		941 582,00	10	366 300,00		0	0,00	5	185 650,00	5	191 937,00
3	VSRM Châssis		244 769,02	1	77 521,97 *		0	0,00	1	85 004,00	0	0,00
3	VSRM équipement		536 562,00	1	172 800,00 *		0	0,00	1	172 800,00	0	0,00
10	CCRL (SR ou OD)		2 445 448,50	6	1 360 042,50		2	527 404,50	0	0,00	0	2 558 001,50
3	CCRM		822 958,50	0	0,00		3	822 958,50	0	0,00	0	0,00
2	BEA HR		649 119,66	1	319 763,38 *		0	0,00	0	0,00	1	329 356,28
13	Porte Berce		1 325 808,00	7	725 808,00 *		1	123 208,00	4	376 792,00	1	100 000,00
1	Camion Logistique		83 102,00	1	83 102,00 *		0	0,00	0	0,00	0	0,00
6	VLM		256 887,92	1	38 907,92 *		1	43 000,00	1	42 436,00	2	87 524,00
1	VLM HR SSSM		39 960,00	1	39 960,00		0	0,00	0	0,00	0	0,00
1	VLM HR SSSM EQUIPEMENT		35 400,00	0	0,00		1	35 400,00	0	0,00	0	0,00
4	VLI		154 768,00	0	0,00		1	40 000,00	1	37 131,00	1	38 245,00
25	VL		513 160,67	1	46 228,78 *		7	105 521,89	3	63 000,00	7	147 000,00
11	VL électrique		330 363,00	0	0,00		2	80 000,00	3	81 000,00	3	83 430,00
9	VLRH DUSTER		223 290,38	2	46 269,40 *		0	0,00	7	177 029,98	0	0,00
1	Camion UMM		100 662,33	1	100 662,33 *		0	0,00	0	0,00	0	0,00
1	VRCH - VRAD		320 000,00	0	0,00		0	0,00	1	320 000,00	0	0,00
2	BATEAU POMPE		1 487 915,00	0	0,00		0	0,00	2	1 487 915,00	0	0,00
1	BRS		87 837,71	0	0,00		1	87 837,71	0	0,00	0	0,00
1	CCFS PACTE CAPACITAIRE		600 000,00	0	0,00		1	600 000,00	0	0,00	0	0,00
1	VL Type Powerbank fonds vert		40 000,00	0	0,00		1	40 000,00	0	0,00	0	0,00
4	CCFM Fonds investissement région sud		930 000,00	0	0,00		1	245 000,00	1	245 000,00	1	245 000,00
1	VTU 1 Electrique		71 756,65	0	0,00		1	71 756,65	0	0,00	0	0,00
25	VLTU Equipement		250 000,00	0	0,00		0	0,00	25	250 000,00	0	0,00
1	Scooter 125		4 000,00	0	0,00		0	0,00	1	4 000,00	0	0,00
338	Total AP/AE		29 197 372,00	44	6 067 654,93		78	8 121 174,24	78	5 291 217,01	70	5 068 109,61
											68	4 649 216,21

* Crédits votés en 2022: retard de livraison ayant engendré des reports totaux ou partiels de crédits sur 2023.

4. Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06

Caractéristiques de l'endettement du SDIS 06 AU 31/12/2023

NATURE	ORGANISME PRÉTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	CAPITAL RESTANT DÜ AU 31/12/2023	ANNUITÉS 2024		CAPITAL RESTANT DÜ AU 31/12/2024
									REBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTERETS	
Construction Caserne St Jean Cap ferrat	DEXIA crédit local	914 513,00	24 ans et 1 mois	FIXE	4,94%	15/10/2003	01/12/2027	219 619,73	50 999,86	10 849,21	168 619,57
MON21419EUR0219549_0003894											-
Achat matériels Incendie et secours (EPA, Bateau...)	DEXIA crédit local	2 000 000,00	15	FIXE	4,70%	30/06/2008	01/08/2022	-	-	-	1 166 303,43
MIN255318EUR0270300											725 000,00
Construction différents CIS	DEXIA crédit local	2 000 000,00	30	FIXE	4,95%	30/06/2008	01/08/2037	1 229 242,21	62 938,78	60 847,49	2 707 236,65
Construction différents CIS 2010.063/AJ01011W	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	20	FIXE	3,34%	05/01/2012	25/01/2032	825 000,00	100 000,00	26 302,50	333 333,50
Construction différents CIS 2012.025/AJ0120105	Caisse d'Epargne	4 000 000,00	25	FIXE	5,87%	25/04/2012	25/04/2037	2 848 969,23	141 731,58	166 889,10	1 486 250,00
Achat SIOP 2012.063/AJ012250	Caisse d'Epargne	2 000 000,00	15	FIXE	5,69%	25/05/2012	25/05/2027	466 666,82	133 333,32	24 098,21	1 012 500,00
Construction différents CIS MON502150EUR	La Banque postale	2 900 000,00	20	FIXE	2,40%	05/02/2015	01/03/2035	1 631 250,00	145 000,00	37 845,00	4 050 000,00
Construction différents CIS MON506772EUR	La Banque postale	1 800 000,00	20	FIXE	2,12%	25/01/2016	01/02/2036	1 102 500,00	90 000,00	22 657,50	5 250 000,00
Construction différents CIS MON530109EUR	La Banque postale	5 000 000,00	25	FIXE	1,12%	03/02/2020	01/03/2045	4 250 000,00	200 000,00	46 760,00	6 440 000,00
Construction différents CIS MIN534619EUR0536112.001	La Banque postale	6 000 000,00	25	FIXE	0,95%	19/10/2020	01/11/2045	5 500 000,00	250 000,00	52 215,37	23 339 243,45
Construction différents CIS 2021-2890	Société Générale	7 000 000,00	25	FIXE	0,94%	03/08/2021	30/06/2047	6 720 000,00	280 000,00	64 220,30	
TOTAL								24 793 246,99	1 454 003,54	512 685,18	
								TOTAL DE L'ANNUTE 2024	1 966 688,72		

Simulation de l'emprunt 2024

NATURE	ORGANISME PRÉTEUR	MONTANT NOMINAL	DUREE (EN ANNEES)	NATURE DU TAUX	TAUX NOMINAL ESTIMÉ	DATE D'EMISSION	DATE DE FIN DE CONTRAT	ANNUITÉ 2024	
								REMBOURSEMENT DU CAPITAL	CHARGES D'INTÉRÊTS
Simulation emprunt 2024 (Consolidation progressive courant 2024)	NC	4 206 000,00	25	FIXE	4,00%	01/07/2024	2049	51 922,98	87 502,82
TOTAL DE L'ANNUITÉ 2024								139 425,80	

Evolution de l'endettement du SDIS 06 de 2023 à 2024

	ANNUITÉ 2023			ANNUITÉ 2024		
	Capital	Charges d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2023	Capital	Charges d'intérêts	Capital restant dû au 31/12/2024
Total emprunts contractés jusqu'en 2023	1 440 949,28	549 088,56	24 793 246,99	1 454 003,54	512 685,18	23 339 243,45
Simulation emprunt 2024 (Consolidation progressive courant 2024)				51 922,98	87 502,82	4 154 077,02
TOTAL ANNUITÉS	1 440 949,28	549 088,56	24 793 246,99	1 505 926,52	600 188,00	27 493 320,47
	1 990 037,84			2 106 114,52		

5. Niveau d'épargne brute et niveau d'épargne nette

NIVEAU D'EPARGNE BRUT ET NIVEAU EPARGNE NETTE

BUDGET 2023 - DM 1 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement	151,88	
Recettes réelles de Fonctionnement	162,05	
Epargne Brut	10,17	6,69%
Remboursement du Capital	1,44	
EPARGNE NETTE	8,73	5,75%

NIVEAU D'EPARGNE BRUT ET NIVEAU EPARGNE NETTE

PREVISION 2024 (en millions d'€)		
Dépenses réelles de Fonctionnement	154,41	
Recettes réelles de Fonctionnement	166,51	
Epargne Brut	12,10	7,84%
Remboursement du Capital	1,51	
EPARGNE NETTE	10,59	6,86%

6. Niveau d'endettement du SDIS 06

NIVEAU D'ENDETTEMENT DU SDIS

BUDGET 2023 - DM1 (en millions d'€)	
Encours au 1er Janvier 2023	26,23
Emprunt contracté/réalisé en 2023	0,00
Désendettement 2023	1,44
ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2023	24,79

NIVEAU D'ENDETTEMENT DU SDIS

PREVISION 2024 (en millions d'€)	
Encours au 1er Janvier 2024	24,79
Emprunts prévus en 2024	4,21
Désendettement 2024	1,51
ENCOURS PREVISIONNEL AU 31 DECEMBRE 2024	27,49

7. Capacité de désendettement

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

BUDGET 2023 - DM1 (en millions d'€)	
Epargne brute	10,16
Encours au 31 décembre 2023	24,79
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,44
	2 ans 5 mois

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

PREVISIONS 2024 (en millions d'€)	
Epargne brute selon prévision 2024	12,10
Encours au 31 décembre 2024	27,49
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2,27
	2 ans 3 mois

8. Principaux ratios

PRINCIPAUX RATIOS

BUDGET 2023 - DM1 (en millions d'€)	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	151,88
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	162,05
Charge de la dette (encours /RRF)	16,19%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	76,67%
Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intêrets, contributions obligatoires/ RRF)	77,01%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 111 390 (INSEE 01/01/2023) (en millions d'habitants)	1,1114
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	136,66
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	23,56

PRINCIPAUX RATIOS

PREVISION 2024 (en millions d'€)	
Dépenses réelles de Fonctionnement (DRF)	154,41
Recettes réelles de Fonctionnement (RRF)	166,51
Charge de la dette (encours /RRF)	14,89%
Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF)	76,17%
Rigidité des charges structurelles (Chapitre 012, intêrets, contributions obligatoires/ RRF)	76,53%
Population légale totale des Alpes Maritimes : 1 111 390 (INSEE 01/01/2023) (en millions d'habitants)	1,1114
Coût du service rendu par habitant (DRF/pop)	138,94
Dépenses d'équipement par habitant (Chapitres 20, 21 et 23 / pop)	19,65

9. Effectifs du SDIS 06 et charges du personnel

Effectifs rémunérés au 1^{er} novembre 2023

	PATS	SPP	TOTAL
A	36	115	151
B	92	137	229
C	218	994	1212
TOTAL	346	1246	1592

Informations relatives aux dépenses de personnel

	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2022 au 31/12/2022	MONTANTS BRUTS VERSES DU 01/01/2023 AU 31/10/2023
TRAITEMENTS INDICIAIRES	40 841 457,20 €	35 000 642,74 €
REGIME INDEMNITAIRE	31 348 934,66 €	25 319 568,82 €
NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE	665 872,09 €	556 812,97 €
HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREEES	45 524,78 €	37 021,44 €
AVANTAGE EN NATURE	4 813,20 €	4 282,32 €

Le temps de travail

Le nouveau temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels en sections opérationnelles adopté par le conseil d'administration prévoit deux possibilités de régime de travail, un en garde de 24 heures et l'autre en garde de 12 heures. De plus, certains agents peuvent effectuer un régime dit "mixte", composé de gardes et de jours de service sur certaines fonctions et pour des activités définies.

Pour 2024, quelques agents ont émis le souhait d'évoluer du régime de garde de 24 vers le régime de garde de 12 h et inversement. Il ne s'agit toutefois que d'un ajustement à la marge qui sera étudié au cas par cas afin de tenir compte de situations familiales qui rendent nécessaires ce changement.

S'agissant des PATS, leur temps de travail annuel demeure fixé à 1607 h.

10. Fiche Financière du trésor public sur les données du dernier CA connu

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par habitant pour la catégorie
FONCTIONNEMENT			
Total des produits de fonctionnement = A	158 067	144	89
Produits de fonctionnement CAF	154 536	141	85
dont Prestations de services et ventes de produits	4 374	4	3
Dolations et participations	149 581	137	82
dont contributions et participations de l'Etat	1 289	1	1
dont contributions et participations des régions	0	0	0
dont contributions et participations des départements	81 700	75	45
dont contributions et participations des communes	47 641	44	8
dont contributions et participations des groupements de collectivités	17 489	16	27
Total des charges de fonctionnement = B	158 129	145	88
Charges de fonctionnement CAF	143 348	131	79
dont Charges de personnel (montant net)	118 252	108	66
Achats et charges externes (montant net)	22 976	21	12
Subventions et contingents	1 166	1	1
dont contributions obligatoires et participations	412	0	0
Subventions	233	0	0
Charges financières	549	1	0
Résultat comptable = A - B = R	-62	-0	1
Capacité d'autofinancement brute = CAF	11 188	10	6

INVESTISSEMENT			
Total des Ressources d'investissement budgétaires = C	29 054	27	19
dont : FCTVA	3 783	3	2
Subventions d'investissement reçues	3 500	3	2
Produits des cessions d'immobilisations	119	0	0
Emprunts souscrits	7 000	6	3
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	18 883	17	18
dont : Dépenses d'équipement directes	14 059	13	11
Subventions d'équipements versées	100	0	0
Remboursement en capital des emprunts	1 321	1	2
Besoin de financement résiduel = D - C	-10 172	-9	-1
Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement	-10 172	-9	-1
Résultat d'ensemble	10 109	9	2
DETTE			
dont encours des dettes bancaires et assimilées	26 234	24	20
dont encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21	26 234	24	20
Annuité des dettes bancaires et assimilées (1)	1 870	2	2

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	en milliers d'euros	en € par habitant	en € par habitant pour la catégorie
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT			
Excédent Brut de fonctionnement = EBF	11 206	10	7
Résultat Comptable = A - B = R	-62	-0	1
Produits de fonctionnement CAF	154 536	141	85
Charges de fonctionnement CAF	143 348	131	79
Capacité d'autofinancement = CAF	11 188	10	6
CAF nette des remboursements de dettes bancaires et assimilées	9 867	9	4

	ratio du SDIS	ratio de la strate d'appartenance
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT REELS		
dont Prestations des services et ventes de produits	2,83 %	3,09 %
Dotations et participations	96,79 %	96,23 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT REELLES		
dont Charges de personnel (montant net)	82,49 %	82,77 %
Achats et charges externes (montant net)	16,03 %	15,08 %
Subventions et contingents	0,81 %	1,07 %
dont contributions obligatoires et participations	0,29 %	0,24 %
Subventions	0,16 %	0,40 %
Charges financières	0,38 %	0,43 %
POURCENTAGE DANS LES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
FCTVA	13,02 %	9,47 %
Subventions d'investissement reçues	12,05 %	11,37 %
Produits des cessions d'immobilisations	0,41 %	0,99 %
Emprunts souscrits	24,09 %	17,24 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'équipement directes	74,45 %	63,60 %
Subventions d'équipements versées	0,53 %	1,09 %
Remboursement en capital des emprunts	7,00 %	10,50 %
AUTRES RATIOS		
CAF/Produits de fonctionnement CAF	7,24	7,24
Encours des dettes bancaires et assimilées/CAF	2,34	3,18
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 44121/CAF	2,34	3,17
Annuités des dettes bancaires et assimilées/EBF	16,69	32,10

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : SDIS DES ALPES-MARITIMES (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28060051100024

POSTE COMPTABLE : PAYEUR DEPARTEMENTAL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SDIS BP (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	49
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	52
B3.2 - Etalement des provisions	54
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	55
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	56
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	57
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	58
B9 - Etat du personnel	59
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	63
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	65
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	66
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	68
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	69

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

		I	A
Population totale	Informations statistiques	Valeurs	1 111 390
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Informations fiscales (N-2)	Collectivité	.
	Informations financières – ratios	Valeurs	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	138,94	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	149,82	
3	Dépenses d'équipement brut / population	18,80	
4	Encours de dette / population (2) (3)	22,31	
5	DGF / population		
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	82,14 %	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)		
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,55 %	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	14,89 %	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,27 %	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appliquant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
- Fonctionnement : 7,5 %
 - Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
 (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
 (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
 - budgétaire par délibération N° ... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

		RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00 A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00 A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00 A3

		RESTES A REALISER N-1	
Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	0,00	0,00 B1	
I + II	III + IV		
Investissement	0,00	0,00 B2	
I	III		
Fonctionnement	0,00	0,00 B3	
II	IV		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES			C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	27 516 000,00	27 516 000,00	A
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00	
	=			=
	Total de la section d'investissement (2)	27 516 000,00	27 516 000,00	
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	170 274 500,00	170 274 500,00	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00	
	=			=
	Total de la section de fonctionnement (3)	170 274 500,00	170 274 500,00	
	TOTAL DU BUDGET (4)	197 790 500,00	197 790 500,00	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
D MAT 2024/1	MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES		21	15 008 542,83
D BATI 9 2024/1	PLAN 2022-26- CONST GUILLAUMES		23	3 620 000,00
D BATI 7 2024/1	PLAN 2022-26-CONS PEGOMAS		23	3 570 000,00
D BATI 3 2024/1	PLAN 2022-26-CONS ST MARTIN VESUBIE		23	4 364 304,00
D BATI 4 2024/1	PLAN 2022-26-REST CANNES PASTOUR		23	6 970 000,00
D BATI 5 2024/1	PLAN 2022-26-REST CASTAGNIERS		23	3 535 734,42
D BATI 6 2024/1	PLAN 2022-26-REST ISOLA		23	2 147 179,00
D BATI 10 2024/1	PLAN 2022-26-RESTRUCT VENCE		23	4 580 000,00
D BATI 2 2024/1	PLAN 2022-26-ROQUEBRUNE CAP MARTIN		23	1 452 734,69
D BATI 8 2024/1	PLAN 22-26 CONSTRUCTION ST SAUVEUR ST TINEE		23	3 800 000,00
D BATI 11 2024/1	PLAN 22-26 RESTRURATION CARROS		23	4 650 000,00
D BATI 1 2024/1	PLAN 22-26 SISMIQUE NICE MAGNAN		23	3 300 000,00
TOTAL				56 998 554,94
« AP de dépenses imprévues » (2)		020		0,00
TOTAL GENERAL				56 998 554,94

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
	TOTAL			0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022		0,00
	TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 507 860,00	1 507 860,00	1 507 860,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	14 403 286,01	14 403 286,01	14 403 286,01
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	5 180 794,69	5 180 794,69	5 180 794,69
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	22 041 940,70	22 041 940,70	22 041 940,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	1 505 926,52	1 505 926,52	1 505 926,52
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	1 512 926,52	1 512 926,52	1 512 926,52
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	23 554 867,22	23 554 867,22	23 554 867,22

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		3 761 132,78	3 761 132,78	3 761 132,78
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		3 961 132,78	3 961 132,78	3 961 132,78

TOTAL	0,00	0,00	27 516 000,00	27 516 000,00	27 516 000,00
			+		
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
				=	
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		27 516 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	4 800 000,00	4 800 000,00	4 800 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	4 206 000,00	4 206 000,00	4 206 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	9 006 000,00	9 006 000,00	9 006 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 450 000,00	2 450 000,00	2 450 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	11 456 000,00	11 456 000,00	11 456 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		15 860 000,00	15 860 000,00	15 860 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		16 060 000,00	16 060 000,00	16 060 000,00

TOTAL	0,00	0,00	27 516 000,00	27 516 000,00	27 516 000,00
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 516 000,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	12 098 867,22
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

SDIS DES ALPES-MARITIMES - SDIS BP - BP - 2024

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	24 500 254,00	24 500 254,00	24 500 254,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	126 831 200,00	126 831 200,00	126 831 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	2 471 858,00	2 471 858,00	2 471 858,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	153 803 312,00	153 803 312,00	153 803 312,00
66	Charges financières	0,00	0,00	601 188,00	601 188,00	601 188,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	154 414 500,00	154 414 500,00	154 414 500,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		15 860 000,00	15 860 000,00	15 860 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		15 860 000,00	15 860 000,00	15 860 000,00

TOTAL	0,00	0,00	170 274 500,00	170 274 500,00	170 274 500,00
--------------	------	------	----------------	----------------	----------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	170 274 500,00
--	-----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					II
					C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	1 015 200,00	1 015 200,00	1 015 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	5 520 659,47	5 520 659,47	5 520 659,47
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	159 741 795,75	159 741 795,75	159 741 795,75
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	180 612,00	180 612,00	180 612,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	166 458 267,22	166 458 267,22	166 458 267,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	50 100,00	50 100,00	50 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	166 513 367,22	166 513 367,22	166 513 367,22

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		3 761 132,78	3 761 132,78	3 761 132,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		3 761 132,78	3 761 132,78	3 761 132,78

TOTAL	0,00	0,00	170 274 500,00	170 274 500,00	170 274 500,00
+					
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
=					
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		170 274 500,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	12 098 867,22
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 253 384,40	1 253 384,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 505 926,52	0,00	1 505 926,52
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 507 860,00	0,00	1 507 860,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	950 000,00	0,00	950 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	14 403 286,01	50 000,00	14 453 286,01
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	5 180 794,69	150 000,00	5 330 794,69
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	7 000,00	0,00	7 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		2 477 748,38	2 477 748,38
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	23 554 867,22	3 961 132,78	27 516 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 516 000,00
--	---------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	24 500 254,00		24 500 254,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	126 831 200,00		126 831 200,00
014	Alténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 471 858,00	0,00	2 471 858,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	601 188,00	0,00	601 188,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	60 000,00	65 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	15 800 000,00	15 805 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	154 414 500,00	15 860 000,00	170 274 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	170 274 500,00
---	----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE – RECETTES			II D2
---	--	--	----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 400 000,00	0,00	2 400 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	4 800 000,00	0,00	4 800 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 206 000,00	0,00	4 206 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	30 000,00	30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	200 000,00	200 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		15 800 000,00	15 800 000,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		50 000,00
Recettes d'investissement – Total		11 456 000,00	16 060 000,00	27 516 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 516 000,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	1 015 200,00		1 015 200,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 520 659,47		5 520 659,47
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	159 741 795,75		159 741 795,75
75	Autres produits de gestion courante (8)	180 612,00	0,00	180 612,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (8)	50 100,00	3 761 132,78	3 811 232,78
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		166 513 367,22	3 761 132,78	170 274 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	170 274 500,00
--	-----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****DEPENSES**

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	56 998 554,94	27 516 000,00	27 516 000,00	10 272 011,70	17 243 988,30	27 516 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	1 507 860,00	1 507 860,00	0,00	0,00	1 507 860,00	1 507 860,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	14 403 286,01	14 403 286,01	5 291 217,01	9 112 069,00	14 403 286,01	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	5 180 794,69	5 180 794,69	4 980 794,69	200 000,00	5 180 794,69	
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	56 998 554,94	22 041 940,70	22 041 940,70	10 272 011,70	11 769 929,00	22 041 940,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	1 505 926,52	1 505 926,52	1 505 926,52	1 505 926,52	1 505 926,52	1 505 926,52
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	1 512 926,52	1 512 926,52	0,00	1 512 926,52	1 512 926,52
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	56 998 554,94	23 554 867,22	23 554 867,22	10 272 011,70	13 282 855,52	23 554 867,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		3 761 132,78	3 761 132,78			3 761 132,78	3 761 132,78
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		200 000,00	200 000,00			200 000,00	200 000,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		3 961 132,78	3 961 132,78			3 961 132,78	3 961 132,78

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées	27 516 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

RECETTES							
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)		RAR N-1		Propositions nouvelles	
TOTAL		0,00		I		II	
018 RSA		0,00		0,00		27 516 000,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)		0,00		0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 à non budgétaire)		0,00		0,00		4 800 000,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00		0,00		0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)		0,00		0,00		0,00	
21 Immobilisations corporelles		0,00		0,00		0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation		0,00		0,00		0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)		0,00		0,00		0,00	
Total des recettes d'équipement		0,00		0,00		9 006 000,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)		0,00		0,00		2 400 000,00	
138 Autres subventions invest. non transf.		0,00		0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)		0,00		0,00		0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00		0,00		0,00	
26 Participations et créances rattachées		0,00		0,00		0,00	
27 Autres immobilisations financières		0,00		0,00		0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations		0,00		0,00		50 000,00	
Total des recettes financières		0,00		0,00		2 450 000,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)		0,00		0,00		0,00	
Total des recettes réelles		0,00		0,00		11 456 000,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00		0,00		0,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)		0,00		15 860 000,00		15 860 000,00	
041 Opérations patrimoniales (6)		0,00		200 000,00		200 000,00	
Total des recettes d'ordre		0,00		16 060 000,00		16 060 000,00	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)		0,00		0,00		0,00	
Affectation au compte 1068 (8)		0,00		0,00		0,00	
Total des recettes d'investissement cumulées		27 516 000,00		27 516 000,00		27 516 000,00	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

		A1						A1	
		III						III	
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	1	0,00	56 998 554,94	27 516 000,00	27 516 000,00	10 272 011,70	17 243 988,30	27 516 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	1 507 860,00	1 507 860,00	0,00	1 507 860,00	1 507 860,00	1 507 860,00
2031 Frais d'études	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
2051 Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	1 407 860,00	1 407 860,00	0,00	1 407 860,00	1 407 860,00	1 407 860,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
204113 Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	950 000,00	950 000,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	15 008 542,83	14 403 286,01	14 403 286,01	5 291 217,01	9 112 069,00	14 403 286,01	9 112 069,00
21351 Bâtiments publics	0,00	0,00	2 153 000,00	2 153 000,00	2 153 000,00	0,00	2 153 000,00	2 153 000,00	2 153 000,00
21535 Réseaux de transmission	0,00	0,00	156 250,00	156 250,00	156 250,00	0,00	156 250,00	156 250,00	156 250,00
21536 Réseaux d'alerte	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
21538 Autres réseaux	0,00	0,00	386 200,00	386 200,00	386 200,00	0,00	386 200,00	386 200,00	386 200,00
21561 Matériel rouant	0,00	0,00	4 571 837,03	4 571 837,03	4 571 837,03	0,00	59 300,00	4 571 837,03	59 300,00
21568 Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	1 555 690,00	1 555 690,00	1 555 690,00	0,00	1 555 690,00	1 555 690,00	1 555 690,00
21578 Autre matériel technique	0,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00	0,00	83 000,00	83 000,00	83 000,00
2158 Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	758 739,00	758 739,00	758 739,00	0,00	758 739,00	758 739,00	758 739,00
21735 Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	2 381 282,00	2 381 282,00	2 381 282,00	0,00	2 381 282,00	2 381 282,00	2 381 282,00
21828 Autres matériels de transport	0,00	0,00	778 679,98	778 679,98	778 679,98	0,00	778 679,98	778 679,98	778 679,98
21838 Autre matériel informatique	0,00	0,00	712 060,00	712 060,00	712 060,00	0,00	712 060,00	712 060,00	712 060,00
21848 Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	145 530,00	145 530,00	145 530,00	0,00	145 530,00	145 530,00	145 530,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	121 018,00	121 018,00	121 018,00	0,00	121 018,00	121 018,00	121 018,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	41 990 012,11	5 180 794,69	5 180 794,69	4 980 794,69	200 000,00	5 180 794,69	5 180 794,69
2313 Constructions	0,00	0,00	1 498 000,00	1 498 000,00	1 498 000,00	0,00	1 498 000,00	0,00	1 498 000,00
2317 Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	0,00	3 482 794,69	3 482 794,69	3 482 794,69	0,00	3 482 794,69	0,00	3 482 794,69
238 Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SDIS DES ALPES-MARITIMES - SDIS BP - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	56 998 554,94	22 041 940,70	22 041 940,70	10 272 011,70	11 769 929,00	22 041 940,70
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaires)	0,00	0,00		1 505 926,52	1 505 926,52		1 505 926,52	1 505 926,52
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		1 505 926,52	1 505 926,52		1 505 926,52	1 505 926,52
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		0,00	7 000,00
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		0,00	7 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)				0,00				
Total des dépenses financières	0,00	0,00	1 512 926,52	1 512 926,52	0,00	1 512 926,52	1 512 926,52	1 512 926,52
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	56 998 554,94	23 554 867,22	23 554 867,22	10 272 011,70	13 282 855,52	23 554 867,22
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			3 761 132,78	3 761 132,78		3 761 132,78	3 761 132,78
				3 761 132,78	3 761 132,78		3 761 132,78	3 761 132,78
13911 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			40 956,51	40 956,51		40 956,51	40 956,51
13912 Subv. transf. Régions	0,00			12 043,33	12 043,33		12 043,33	12 043,33
13913 Subv. transf. Départements	0,00			1 197 553,20	1 197 553,20		1 197 553,20	1 197 553,20
13918 Autres subventions	0,00			2 831,36	2 831,36		2 831,36	2 831,36
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00			30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
198 Neutralisation des amortissements	0,00			2 477 748,38	2 477 748,38		2 477 748,38	2 477 748,38
				0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
21561 Matériel roulant	0,00			50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
2313 Constructions	0,00			150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			3 961 132,78	3 961 132,78		3 961 132,78	3 961 132,78

- (1) Détalier les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							III
							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.2
---	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.3
---	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
					II = I + II	27 516 000,00
TOTAL	0,00	27 516 000,00		27 516 000,00		27 516 000,00
018 RSA	0,00	0,00		0,00		0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00		4 800 000,00		4 800 000,00
1313 Subv. transf. Départements	0,00	0,00		4 500 000,00		4 500 000,00
13148 Subv. transf. Autres communes	0,00	0,00		300 000,00		300 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaires) (3)	0,00	0,00		4 206 000,00		4 206 000,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		4 206 000,00		4 206 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00		0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00		0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00		0,00		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00		0,00		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	9 006 000,00		9 006 000,00		9 006 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1 068)	0,00	0,00		2 400 000,00		2 400 000,00
10222 FCTV/A	0,00	0,00		2 400 000,00		2 400 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00		0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00		0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		50 000,00		50 000,00
Total des recettes financières	0,00	2 450 000,00		2 450 000,00		2 450 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00		11 456 000,00		11 456 000,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00		0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		15 860 000,00		15 860 000,00	15 860 000,00
192 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		30 000,00		30 000,00	30 000,00
21561 Matériel roulant	0,00		30 000,00		30 000,00	30 000,00
28041412 Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00		10 000,00		10 000,00	10 000,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	0,00		1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
287311 Bâtiments administratifs	0,00		35 486,00		35 486,00	35 486,00
287315 Centres d'incendie et de secours	0,00		2 500 000,00		2 500 000,00	2 500 000,00
287351 Bâtiments publics	0,00		644 000,00		644 000,00	644 000,00
287535 Réseaux de transmission	0,00		580 000,00		580 000,00	580 000,00
287536 Réseaux d'alerte	0,00		300 000,00		300 000,00	300 000,00
287538 Autres réseaux	0,00		300 000,00		300 000,00	300 000,00
287561 Matériel roulant	0,00		3 800 000,00		3 800 000,00	3 800 000,00
287568 Autre matériel, outillage incendie	0,00		1 100 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	II	II	III = I + II
281578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00		70 500,00	70 500,00	70 500,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil, techniques</i>	0,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
2817311	<i>Bâtiments administratifs (m. à dispo)</i>	0,00		14,00	14,00	14,00
2817315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	0,00		1 190 000,00	1 190 000,00	1 190 000,00
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	0,00		2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00
281828	<i>Autres matériaux de transport</i>	0,00		440 000,00	440 000,00	440 000,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00		520 000,00	520 000,00	520 000,00
281848	<i>Autres matériaux de bureau et mobiliers</i>	0,00		350 000,00	350 000,00	350 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00		130 000,00	130 000,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des recettes d'ordre		0,00		16 060 000,00	16 060 000,00	16 060 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe V-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	170 274 500,00	170 274 500,00	0,00	170 274 500,00	170 274 500,00	170 274 500,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	24 500 254,00	24 500 254,00	0,00	24 500 254,00	24 500 254,00	24 500 254,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	126 831 200,00	126 831 200,00	0,00	126 831 200,00	126 831 200,00	126 831 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	2 471 858,00	2 471 858,00	0,00	2 471 858,00	2 471 858,00	2 471 858,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	153 803 312,00	153 803 312,00	0,00	153 803 312,00	153 803 312,00	153 803 312,00
66	Charges financières	0,00	0,00	601 188,00	601 188,00	0,00	601 188,00	601 188,00	601 188,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	611 188,00	611 188,00	0,00	611 188,00	611 188,00	611 188,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	154 414 500,00	154 414 500,00	0,00	154 414 500,00	154 414 500,00	154 414 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre Sections (4)	0,00		15 860 000,00	15 860 000,00	0,00	15 860 000,00	15 860 000,00	15 860 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		15 860 000,00	15 860 000,00	0,00	15 860 000,00	15 860 000,00	15 860 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	170 274 500,00
---	----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	170 274 500,00	170 274 500,00	170 274 500,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	1 015 200,00	1 015 200,00	1 015 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	5 520 659,47	5 520 659,47	5 520 659,47
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	159 741 795,75	159 741 795,75	159 741 795,75
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	180 612,00	180 612,00	180 612,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	166 458 267,22	166 458 267,22	166 458 267,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	50 100,00	50 100,00	50 100,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	55 100,00	55 100,00	55 100,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	166 513 367,22	166 513 367,22	166 513 367,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		3 761 132,78	3 761 132,78	3 761 132,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		3 761 132,78	3 761 132,78	3 761 132,78
					R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
					Total des recettes de fonctionnement cumulées	170 274 500,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III	
									I	budgétaire (3)
0111	TOTAL	0,00	0,00	0,00	170 274 500,00	170 274 500,00	0,00	170 274 500,00	170 274 500,00	
0111	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	24 500 254,00	24 500 254,00	0,00	24 500 254,00	24 500 254,00	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	2 513 676,00	2 513 676,00	0,00	2 513 676,00	2 513 676,00	
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	13 400,00	13 400,00	0,00	13 400,00	13 400,00	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	1 850 272,00	1 850 272,00	0,00	1 850 272,00	1 850 272,00	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	70 100,00	70 100,00	0,00	70 100,00	70 100,00	
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	346 190,00	346 190,00	0,00	346 190,00	346 190,00	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	138 000,00	138 000,00	0,00	138 000,00	138 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	2 392 885,00	2 392 885,00	0,00	2 392 885,00	2 392 885,00	
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	962 113,00	962 113,00	0,00	962 113,00	962 113,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	79 690,00	79 690,00	0,00	79 690,00	79 690,00	
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	
60662	Vaccins et sérum	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	422 351,00	422 351,00	0,00	422 351,00	422 351,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	3 026 219,00	3 026 219,00	0,00	3 026 219,00	3 026 219,00	
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	1 200 288,00	1 200 288,00	0,00	1 200 288,00	1 200 288,00	
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	486 154,00	486 154,00	0,00	486 154,00	486 154,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	170 200,00	170 200,00	0,00	170 200,00	170 200,00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	504 646,00	504 646,00	0,00	504 646,00	504 646,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	184 090,00	184 090,00	0,00	184 090,00	184 090,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	2 131 625,00	2 131 625,00	0,00	2 131 625,00	2 131 625,00	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	
6162	Assur. obligatoire	0,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00	
6168	dommage-construction	0,00	0,00	0,00	3 889 413,00	3 889 413,00	0,00	3 889 413,00	3 889 413,00	
6182	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	56 770,00	56 770,00	0,00	56 770,00	56 770,00	
6184	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	697 814,00	697 814,00	0,00	697 814,00	697 814,00	
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	13 200,00	13 200,00	0,00	13 200,00	13 200,00	
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00	0,00	2 096,00	2 096,00	0,00	2 096,00	2 096,00	

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I	budgettaire (3)	II	d'une AE	III = I + II	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	63 766,00	63 766,00	0,00	63 766,00	63 766,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	0,00	0,00	12 894,00	12 894,00	0,00	12 894,00	12 894,00
6231	annonces et insertions	0,00	0,00	44 800,00	44 800,00	0,00	44 800,00	44 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	63 179,00	63 179,00	0,00	63 179,00	63 179,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
6238	Divers	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	19 170,00	19 170,00	0,00	19 170,00	19 170,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	446 976,00	446 976,00	0,00	446 976,00	446 976,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	45 700,00	45 700,00	0,00	45 700,00	45 700,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	706 684,00	706 684,00	0,00	706 684,00	706 684,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	32 388,00	32 388,00	0,00	32 388,00	32 388,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	516 675,00	516 675,00	0,00	516 675,00	516 675,00
62378	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6333	Impôts indirects	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	376 730,00	376 730,00	0,00	376 730,00	376 730,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	126 831 200,00	126 831 200,00		126 831 200,00	126 831 200,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	11 841,00	11 841,00		11 841,00	11 841,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	776 466,00	776 466,00		776 466,00	776 466,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	768 966,00	768 966,00		768 966,00	768 966,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	42 218 389,00	42 218 389,00		42 218 389,00	42 218 389,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	973 963,00	973 963,00		973 963,00	973 963,00
64113	NBI	0,00	0,00	855 483,00	855 483,00		855 483,00	855 483,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	32 680 952,00	32 680 952,00		32 680 952,00	32 680 952,00
64131	Rémunerations	0,00	0,00	759 748,00	759 748,00		759 748,00	759 748,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00	18 565 000,00	18 565 000,00		18 565 000,00	18 565 000,00
6417	Rémunerations des apprentis	0,00	0,00	79 497,00	79 497,00		79 497,00	79 497,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	7 263 033,00	7 263 033,00		7 263 033,00	7 263 033,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	17 018 772,00	17 018 772,00		17 018 772,00	17 018 772,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	30 767,00	30 767,00		30 767,00	30 767,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	86 216,00	86 216,00		86 216,00	86 216,00
646	Allocation de vétérance	0,00	0,00	655 000,00	655 000,00		655 000,00	655 000,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la budgettaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	135 907,00	135 907,00		135 907,00	135 907,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	215 100,00		215 100,00		215 100,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	2 540 000,00		2 540 000,00		2 540 000,00
6488	Autres	0,00	0,00	1 196 100,00		1 196 100,00		1 196 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	2 471 858,00	2 471 858,00		2 471 858,00	2 471 858,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	44 246,00	44 246,00		44 246,00	44 246,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	400,00	400,00		400,00	400,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	1 403 000,00	1 403 000,00		1 403 000,00	1 403 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	159 500,00	159 500,00		159 500,00	159 500,00
65748	Subv./fonct./autres personnes droit privé	0,00	0,00	233 500,00	233 500,00		233 500,00	233 500,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati.	0,00	0,00	600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	100,00	100,00		100,00	100,00
65888	Autres	0,00	0,00	16 112,00	16 112,00		16 112,00	16 112,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services								
66	Charges financières	0,00	0,00	153 803 312,00	153 803 312,00	0,00	153 803 312,00	153 803 312,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	601 188,00	601 188,00		601 188,00	601 188,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00	600 188,00	600 188,00	1 000,00	600 188,00	600 188,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)		0,00					
Total des charges financières et spécifiques								
		0,00	0,00	611 188,00	611 188,00		611 188,00	611 188,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		0,00	1	0,00	154 414 500,00	II	0,00	154 414 500,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00		15 860 000,00	15 860 000,00		15 860 000,00	15 860 000,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédées</i>	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6761	<i>Déférences sur réalisations (positives)</i>	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	0,00		15 800 000,00	15 800 000,00		15 800 000,00	15 800 000,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)</i>	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00		15 860 000,00	15 860 000,00		15 860 000,00	15 860 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 661112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 661112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	RAR N-1 Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote) III = I + II	Total (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	0,00	0,00	170 274 500,00	170 274 500,00	170 274 500,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	1 015 200,00	1 015 200,00	1 015 200,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	115 100,00	115 100,00	115 100,00
6459	Remb.charges sécu,sociale et prévoyance	0,00	0,00	900 100,00	900 100,00	900 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	5 520 659,47	5 520 659,47	5 520 659,47
70685	Inter. soumis. factur.(art L 1424+42 CGCT)	0,00	0,00	1 470 424,47	1 470 424,47	1 470 424,47
706888	Autres	0,00	0,00	3 211 000,00	3 211 000,00	3 211 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	530 000,00	530 000,00	530 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	309 235,00	309 235,00	309 235,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	159 741 795,75	159 741 795,75	159 741 795,75
744	FCTVA	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	88 300 000,00	88 300 000,00	88 300 000,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	52 139 408,69	52 139 408,69	52 139 408,69
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	19 140 537,06	19 140 537,06	19 140 537,06
74888	Autres	0,00	0,00	61 850,00	61 850,00	61 850,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	180 612,00	180 612,00	180 612,00
755	Débits et pénalités perçus	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	0,00	0,00	120 512,00	120 512,00	120 512,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	166 458 267,22	166 458 267,22	166 458 267,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
765	Escomptes obtenus	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
77	Produuits spécifiques (3)	0,00	0,00	50 100,00	50 100,00	50 100,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	166 513 367,22	166 513 367,22	166 513 367,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	3 761 132,78	3 761 132,78	3 761 132,78
7761	Définitions sur réalisations (négatives)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
77681	Neutralisation des amortissements			2 477 748,38	2 477 748,38	2 477 748,38

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7777	Rec... subv inv transférées cpté résultat	0,00		1 253 384,40	1 253 384,40	1 253 384,40
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		3 761 132,78	3 761 132,78	3 761 132,78

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 76222 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent et simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant du au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
00603745859-43647895043	13/12/2022 13/12/2022	10 000 000,00 10 000 000,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		20 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 8615.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV****B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Nominal (2)	Date du premier remboursement	Type de taux d'intérêt (3)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Index (4)				
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				37 820 513,00								
1641 Emprunts en euros (total)				37 820 513,00								
0003894 0270300 0270304 0536112 A101011W A10120105 A1012250 EMPRUNT 2024 MON502150 MON506772 MON530109	DEXIA Crédit local DEXIA Crédit local Caisse Epargne Société générale Caisse Epargne Caisse Epargne La Banque postale EMPRUNT 2024 La Banque postale La Banque postale La Banque postale	09/10/2003 27/12/2007 05/05/2010 23/08/2021 14/02/2012 19/04/2012 19/12/2014 20/12/2014 28/12/2015 13/12/2019 09/11/2020	15/10/2003 01/08/2008 05/01/2012 30/06/2022 25/04/2012 25/05/2012 01/05/2016 03/02/2020 01/06/2020 01/01/2022	01/12/2003 30/06/2008 25/04/2012 30/06/2023 4 000 000,00 2 000 000,00 2 900 000,00 4 206 000,00 1 800 000,00 5 000 000,00 6 000 000,00	F F F F F F F F F F	9/14 513,00 2 000 000,00 2 000 000,00 7 000 000,00 4 000 000,00 2 000 000,00 2 900 000,00 4 206 000,00 1 800 000,00 5 000 000,00 6 000 000,00	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	4,940 4,950 3,340 0,940 5,870 5,690 2,400 4,000 2,120 1,120 0,950	EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR EUR	A A T A T T T A T T	C C C C C C C C C C C	O O O O O O O O O O O
1643 Emprunts en devises (total)				0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)							0,00					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00								

SDIS DES ALPES-MARITIMES - SDIS BP - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat			Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Taux initial	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devises	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Taux initial	Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00													
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00													
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00													
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00													
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00													
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00													
1687 Autres dettes (total)					0,00													
Total général					37 820 513,00													

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE****IV
B1.2****B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (14)	Index (14)	Taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Emprunts et dettes au 01/01/N		Annuité de l'exercice	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
										Capital	Charges d'intérêt (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		28 999 246,99						1 505 926,52	600 188,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		28 999 246,99						1 505 926,52	600 188,00	0,00	0,00	0,00
0003894	N	0,00	A-1	219 619,73	0,00	F	TAUX FIXE	4,940	50 999,86	10 849,21	0,00	0,00	0,00	0,00
0270300	N	0,00	A-1	1 229 242,21	0,00	F	TAUX FIXE	4,950	62 938,78	60 847,49	0,00	0,00	0,00	0,00
0270304	N	0,00	A-1	825 000,00	0,00	F	TAUX FIXE	3,340	100 000,00	26 302,50	0,00	0,00	0,00	0,00
0536112	N	0,00	A-1	6 720 000,00	0,00	F	TAUX FIXE	0,940	280 000,00	64 220,80	0,00	0,00	0,00	0,00
A101011W	N	0,00	A-1	2 848 968,23	0,00	F	TAUX FIXE	5,870	141 731,58	166 889,10	0,00	0,00	0,00	0,00
A10120105	N	0,00	A-1	466 666,82	0,00	F	TAUX FIXE	5,690	133 333,32	24 098,21	0,00	0,00	0,00	0,00
A1012250	N	0,00	A-1	1 631 250,00	0,00	F	TAUX FIXE 2,4%	2,400	145 000,00	37 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPRUNT 2024	N	0,00	A-1	4 206 000,00	0,00	F		4,000	51 922,98	87 502,82	0,00	0,00	0,00	0,00
MON502150	N	0,00	A-1	1 102 500,00	0,00	F	TAUX FIXE	2,120	90 000,00	22 657,50	0,00	0,00	0,00	0,00
MON506772	N	0,00	A-1	4 250 000,00	0,00	F	TAUX FIXE	1,120	200 000,00	46 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MON530109	N	0,00	A-1	5 500 000,00	0,00	F	TAUX FIXE	0,950	250 000,00	52 215,37	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice		
								Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1671 Avances consolidées du Trésor (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)			0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général			0,00		28 999 246,99				1 505 926,52	600 188,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV	B1.3
---	--	----	------

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)													
TOTAL (A)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)													
TOTAL (B)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)													
TOTAL (D)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Ecart indice zone euro / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV
		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnel)	Nombre de produits % de l'encours	11 100,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
	Montant en euros	28 999 246,99		0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits % de l'encours	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00	0 0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capié	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros Nombre de produits % de l'encours	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00	0,00 0 0,00
(F) Autres types de structures	Montant en euros % de l'encours					0 0,00	
						0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	IV
B1.6	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR		Dette en capital à l’origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l’exercice	Dont
				Intérêts (3)	Capital
	TOTAL		0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé		0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public		0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d’émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées).		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s’agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l’emprunt au profit d’un autre organisme sans qu’il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l’origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s’agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l’article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d’échange et comptabilisés à l’article 668.

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	
		CHOIX DE L'ASSEMBLEE	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en déçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Bâtiments : Agencement Bâtiments	15	18/02/1998
L	Bâtiments : Construction Bâtiments	30	18/02/1998
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mobilier	15	18/02/1998
L	Mobilier / Matériel Bureau : Matériel de bureau	10	18/02/1998
L	Mobilier / Matériel Bureau : Mat. Électrique / Electronique	5	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Matériel santé	10	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Incendie et secours	10	18/02/1998
L	Matériels Incendie et Secours : Cellule Amovible Spécialisée	15	18/02/1998
L	Matériel informatique : Pérophériques	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Poste de travail	5	18/02/1998
L	Matériel informatique : Info- Système centraux	5	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Classiques	10	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Electrique / Electronique	5	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Spécifiques	20	18/02/1998
L	Matériels divers : Mat Transmissions	15	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : CAS, CID,VLT, VSR, VPI, CCI, CYNOPHILE	15	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : GCA, SEMI REMORQUE	17	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : MRP	20	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Autres Véhicule /Secours	10	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VRM	6	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : VSAB	8	18/02/1998
L	Véhicules Incendie et Secours : Garantie décennale EPA	5	18/02/1998
L	Véhicules Divers : Voitures	10	18/02/1998
L	Logiciels : logiciels d'application et progiciels	8	11/06/2010
L	Logiciels : Logiciels bureautiques	3	11/06/2010
L	Projet refonte syst opérationnel-evolution réseaux radioélec comm opérationnelles (SIOP)	15	14/10/2010
L	Véhicules Feux Urbains : FPT, FPTM, FPTL, FPTLHR, FPTL/SR	17	23/06/2016
L	Véhicules Feux Urbains : EPA, EPSA, EPC	20	23/06/2016
L	Véhicules Feux de Forêts et Divers : CCLA <= 3,5 T, CCLB =>3,5 T, CCLFC, CCFS,CCGC, CGCA	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VEMA (CPCE)	20	23/06/2016
L	Véhicules spécialisés et Interventions Diverses : VL , VTP	12	23/06/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
L	Mobilier / Matériel Bureau : Photocopieurs Frais d'études : Non suivis de réalisation	5	22/06/2018 06/12/2022
L		5	

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N					IV B3.1
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
-des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00
-des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
-des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00
-des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTALEMENT DES PROVISIONS	
	B3.2 – ÉTALEMENT DES PROVISIONS (1)	

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	
	IV B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV – ANNEXES										B7.3		
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN												

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (6)	Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)			
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00							0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00							0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00							0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00							0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échéoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 151-1-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

		IV
		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT (total)					
65748		Participation au budget de fonctionnement	UDSPAM	Association	233 500,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	AMISDIS	Association	175 000,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	ADRASEC 06	Association	49 000,00
65748		Participation au budget de fonctionnement	Pupilles Orphelins	Association	3 000,00
					6 500,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Denomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

				IV	
				B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS	A A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		204,00	0,00	204,00	198,80	0,00	198,80
Adjoint administratif	C C	22,00 86,00	0,00 0,00	22,00 86,00	22,00 83,60	0,00 0,00	22,00 83,60
Adjoint administratif principal de 1ère classe							
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	16,00	0,00	16,00	16,00	0,00	16,00
Administrateur territorial	A A A A	0,00 7,00 1,00 7,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 7,00 1,00 7,00	0,00 6,60 1,00 7,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 6,60 1,00 7,00
Attaché							
Attaché hors classe	A A	1,00 7,00	0,00 0,00	1,00 7,00	1,00 7,00	0,00 0,00	1,00 7,00
Attaché principal							
Directeur territorial	A A	2,00 10,00	0,00 0,00	2,00 10,00	2,00 10,00	0,00 0,00	2,00 10,00
Rédacteur	B B	19,00 34,00	0,00 0,00	19,00 34,00	19,00 34,00	0,00 0,00	18,30 32,30
Rédacteur principal de 1ère classe							
Rédacteur principal de 2ème classe	B B						
FILIERE TECHNIQUE (c)		156,00	0,00	156,00	145,40	10,00	155,40
Adjoint technique	C C	16,00 3,00	0,00 0,00	16,00 3,00	16,00 3,00	0,00 0,00	16,00 3,00
Adjoint technique principal de 1ère classe							
Adjoint technique principal de 2ème classe	C C A A	3,00 16,00 73,00 9,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	3,00 16,00 73,00 9,00 0,00	3,00 15,80 73,00 4,00 0,00	0,00 0,00 0,00 3,00 0,00	3,00 15,80 73,00 4,00 3,00
Agent de maîtrise	C C A A						
Agent de maîtrise principal							
Ingénieur chargé de la construction							
des opérations bâtimentaires							
Ingénieur chargé de projet informatique	A A						
Ingénieur chargé de projet transformation numérique							

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Ingénieur en chef	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur en chef hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur hors classe Directeur des systèmes d'information	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur pnal Chargé des systèmes de traitement de l'alerte	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	7,00	0,00	7,00	5,90	1,00	1,00
Technicien	B	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	5,90
Technicien principal de 1ère classe	B	14,00	0,00	14,00	12,90	0,00	6,00
Technicien principal de 1ère classe GF Numérique et système d'information	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,90
Technicien principal de 2ème classe	B	7,00	0,00	7,00	4,80	0,00	4,80
Technicien principal de 2ème classe Chargé de la construction des opérations batimentaires	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe Opérations nouvelles et conduite d'opérations	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Paramédical de classe sup Préparateur en pharmacie de classe supérieure	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Vétérinaire (médecin hors classe)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		1 265,00	0,00	1 265,00	1 263,20	1,00	1 264,20
Adjudant	C	593,00	0,00	593,00	592,70	0,00	592,70
Cadre de santé (Commandant)	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Cadre supérieur de santé (Lieutenant-Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Capitaine	A	51,00	0,00	51,00	51,00	0,00	51,00
Caporal	C	107,00	0,00	107,00	107,00	0,00	107,00
Caporal-chef	C	50,00	0,00	50,00	50,00	0,00	50,00
Colonel	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Colonel hors classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commandant	A	28,00	0,00	28,00	28,00	0,00	28,00
Contrôleur général	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier de classe normale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier de classe supérieure (Lieutenant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier hors classe (Capitaine)	A	6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Lieutenant de 1 ^{ère} classe	B	42,00	0,00	42,00	42,00	0,00	42,00
Lieutenant de 2 ^{ème} classe	B	72,00	0,00	72,00	72,00	0,00	72,00
Lieutenant hors classe	A	23,00	0,00	23,00	23,00	0,00	23,00
Lieutenant-colonel	A	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Médecin de classe exceptionnelle (Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Médecin hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	5,00	0,00	5,00	3,70	1,00	4,70
Pharmacien de classe exceptionnelle (Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien de classe normale stagiaire (Capitaine)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien de classe normale titulaire (Commandant)	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pharmacien hors classe (Lieutenant-Colonel)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sapeur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sergeant	C	266,00	0,00	266,00	266,00	0,00	266,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
Service de Santé et de Secours Médical Vétérinaire Médecin hors classe de SPP	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		1 628,00	0,00	1 628,00	1 607,40	14,00	1 621,40

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à la hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travail (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		FONDAMENTE DU CONTRAT (4)	NATURE DU CONTRAT (5)
			Indice (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)					0,00	
Agents occupant un emploi non permanent (7)					0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbains (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-22-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indépendant.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1 : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve que aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes de moins de 15 000 habitants.

332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6 : Emplois des communes (-2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent, peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne remplissant l'obligation de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

328-32 : Modalités particulières, raccutinent sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labelisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	
	LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.
Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

	IV – ANNEXES	
	ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public départemental	Cantine administrative	01/01/2003	14/03/2003	28060051100263	SPA	non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	2 759 310,92	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	1 505 926,52	1 505 926,52
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 505 926,52	1 505 926,52
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	1 253 384,40	1 253 384,40
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 253 384,40	1 253 384,40

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 759 310,92	0,00	0,00	2 759 310,92

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	18 250 000,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	2 400 000,00	2 400 000,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	2 400 000,00	2 400 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	15 850 000,00	15 850 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	10 000,00	10 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 100 000,00	1 100 000,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	35 486,00	35 486,00
281315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	2 500 000,00	2 500 000,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	644 000,00	644 000,00
281535	<i>Réseaux de transmission</i>	580 000,00	580 000,00
281536	<i>Réseaux d'alerte</i>	300 000,00	300 000,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	300 000,00	300 000,00
281561	<i>Matériel roulant</i>	3 800 000,00	3 800 000,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 100 000,00	1 100 000,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	70 500,00	70 500,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	230 000,00	230 000,00
2817311	<i>Bâtiments administratifs (m. à dispo)</i>	14,00	14,00
2817315	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	1 190 000,00	1 190 000,00
281735	<i>Installations générales (m. à dispo)</i>	2 500 000,00	2 500 000,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	440 000,00	440 000,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	520 000,00	520 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	350 000,00	350 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	130 000,00	130 000,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	50 000,00	50 000,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
------------------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------	-------------

Total ressources propres disponibles	18 250 000,00	0,00	0,00	0,00	18 250 000,00
---	---------------	------	------	------	---------------

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (8)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

IV – ANNEXES

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/11/2023

Présenté par le président (1),

A Nice, le 08/12/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Nice, le 08/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Asso Bernard	
Bernard Yannick	
Borchio-Fontimp Alexandra	
Borré Anthony	
Carlin Jean-Jacques	
Dermit Jean-Pierre	
Duquesne Céline	
Ginésy Charles-Ange	
Lafitte Jean-Pierre	
Lebigre Régis	
Lombardo Gérald	
Manfredi Gérard	
Rossi Michel	
Sattonnet Anne	
Thaon Jean	

Certifié exécutoire par le président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice: 22

Nombre de membres présents: 19

Nombre de suffrages exprimés: 17 (15 + 2 pourvois)

VOTES:

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de convocation: le 24 novembre 2023

Présenté par le président,
A Nice, le 8 décembre 2023

Le président,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session
A Nice, le 8 décembre 2023

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par M. le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18.12.2023 et de la publication le 18.12.2023

A Villeneuve-Loubet, le 18.12.2023